

26/09/2022

 Secteurs concernés <b>Multi-secteurs*</b>	 Taille d'entreprise concernée <b>Toutes tailles d'entreprise</b>
 Objectif <b>Construire des parcours de professionnalisation sur-mesure</b>	 Accès au service <b>Avec l'appui de votre conseiller AKTO</b>
 Type de service <b>Programme de recrutement</b>	 Participation financière <b>Pris en charge par AKTO</b>
Pilier SERVICES+ <b>ATTIRER Attirer et intégrer les nouveaux talents</b>	

PRODIAT est un contrat de professionnalisation qui permet de construire un parcours de professionnalisation sur-mesure pour faciliter le recrutement tout au long de l'année et la bonne intégration des nouveaux salariés. Les compétences attendues au poste et le parcours de formation en alternance sont définis avec l'aide d'un organisme de formation dit « architecte » (OFA), référencé par AKTO.

Prodiat permet aux entreprises et tout particulièrement aux TPME de bénéficier d'un accompagnement renforcé sur les démarches suivantes :

- ✓ l'identification des besoins en compétences (établissement de référentiels métiers),
- ✓ l'évaluation du potentiel des candidats à l'embauche au contrat de professionnalisation,
- ✓ la construction d'un parcours de professionnalisation en alternance (composé de modules de formation évolutifs), adapté à la fois au niveau de qualification du candidat et aux contraintes de l'entreprise,
- ✓ la formalisation d'un service de formation interne (pour les entreprises désireuses de mobiliser leurs propres formateurs internes),
- ✓ le suivi de la montée en compétences des bénéficiaires des contrats de professionnalisation.

### Les objectifs



- ✓ Identifier vos besoins en compétences

- ✓ Intégrer facilement et durablement un nouveau salarié en alternance
- ✓ Mobiliser et valoriser les savoir-faire internes de l'entreprise, via le tutorat
- ✓ Professionnaliser un futur salarié à vos méthodes de travail
- ✓ Bénéficier d'une expertise juridique et pédagogique pour sécuriser ce contrat

## La démarche en détail >

Un consultant vous accompagne individuellement avant et tout au long du contrat en 4 étapes :

- ① **Accompagnement par un organisme de formation dit « Architecte »** : AKTO met à votre disposition un organisme de formation dit « Architecte » (OFA) pour vous accompagner de A à Z dans le montage et le suivi de ce contrat de professionnalisation.  
*L'Organisme de formation "Architecte" vous accompagne depuis l'identification des besoins en compétences jusqu'à la clôture du contrat en suivant un process prédéterminé et en utilisant des outils clés-en main. L'OFA est porteur juridique, pédagogique et administratif du parcours de formation.*
- ② **L'identification de votre besoin de recrutement** : Création de référentiel métier, évaluation du candidat retenu et de ses compétences...
- ③ **Construction du parcours de formation** : Élaboration du parcours de formation individualisé et adapté au poste avec l'articulation formation interne/externe, appui à la recherche des organismes de formation si besoin...
- ④ **Formalisation de l'activité au service de formation interne** : Mobilisation de formateurs internes de l'entreprise
- ⑤ **Accompagnement de l'entreprise dans le montage et la mise en œuvre du contrat**
- ⑥ **Assistance et outillage du tuteur et de l'équipe pédagogique**
- ⑦ **Suivi de la progression du bénéficiaire** : Évaluation des acquis et des axes de développement professionnel du bénéficiaire du contrat.
- ⑧ **Gestion administrative du contrat** : Assistance administrative et accompagnement de A à Z tout au long du contrat (contrat CERFA, convention de formation, facturation)

## Les + AKTO >

- ✓ Un accompagnement RH personnalisé et adapté
- ✓ Un parcours sur mesure répondant aux besoins de compétences spécifiques de l'entreprise
- ✓ La prise en charge de l'accompagnement à 100%
- ✓ La prise en charge du coût pédagogique de la formation interne et de la formation externe (dont les forfaits horaires peuvent différer selon la branche professionnelle)
- ✓ La formalisation d'un Service de Formation Interne (ingénierie pédagogique, expertise juridique)
- ✓ Un outil de motivation et de fidélisation des nouveaux salariés dans l'entreprise

## Comment bénéficier du service ? >

[Contactez votre conseiller AKTO](#) pour en savoir plus sur Prodiat.

## Pour aller plus loin



✓ <https://www.akto.fr/contrat-professionnalisation/>

*\*Branches concernées : Activités du déchet, Autoroutes , Commerces de gros, Commerces de quincaillerie, Enseignement privé non lucratif, Exploitations forestières et scieries agricoles, Entretien et location textile, Organismes de formation, Portage salarial, Prévention-sécurité, Propreté et services associés, Transport et travail aérien, Restauration rapide (dans les Outre-mers), Travail mécanique du bois*

**SERVICES+**

**Découvrez notre  
offre de services**

SERVICES+ ✓